



Pomy, le 27 mai 2019

MUNICIPALITE
de
P O M Y

Préavis municipal 2019 - 02

Aménagement du local Accueil de Jour à la « Poméranne » dans le local prévu initialement pour un commerce

Isolation phonique des parois et du plafond
Installation d'une ventilation mécanique du local
Création d'un local bureau et d'une mezzanine
Installation d'une cuisine
Création d'une terrasse extérieure
Construction d'un escalier extérieur et d'un petit jardin
Divers petits aménagements intérieurs

Demande de crédit de CHF 150'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à la résiliation du bail de notre ancien local d'accueil de jour par Madame et Monsieur Maître, propriétaires des lieux, la Municipalité a dû trouver rapidement une solution pour l'accueil de jour des enfants scolarisés à Pomy, Cronay et Cuarny.

L'option d'utiliser le local initialement prévu pour un commerce à la Poméranne s'est rapidement imposée.

Ce local d'une surface de 84 m² nous permet de doubler notre capacité d'accueil. Grâce à ce nouveau local nous pouvons accueillir 24 enfants contre 12 auparavant.

Cette augmentation est la bienvenue pour tous les parents en recherche de services d'accueil pour leurs enfants. De plus, elle nous permettra de bénéficier d'une subvention de la fondation pour l'accueil de jour (FAJE) d'un montant de CHF 5'000.- par place supplémentaire soit CHF 60'000.-.

Voici les raisons pour lesquelles la Municipalité demande au Conseil Général un crédit pour l'aménagement d'un local accueil de jour de CHF 150'000.-.

Conclusions

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

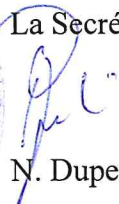
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2019 - 02 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,


DECIDE

- Article 1 D'autoriser la Municipalité à aménager un local d'accueil de jour pour les enfants scolarisés à Pomy, Cronay et Cuarny.
- Article 2 D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 150'000.- auprès de l'établissement financier de son choix.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  Y. Pellaux

La Secrétaire:  N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2019.

Aménagement d'un local accueil de jour

Financement

Aménagement local accueil de jour	CHF 150'000.-
Subvention FAJE	CHF 60'000.-
Solde	CHF 90'000.-
Financé par une location annuelle de	CHF 9'000.- payée par le Rymaje